

W8474-17-NF18 – coussins en mousse – Questions et réponses

Question 8

J'aimerais savoir s'il a été envisagé de reporter la date de livraison pour la majeure partie des boîtiers CAP requis pour l'année un (1) de la DP. À l'heure actuelle, la date de livraison indiquée est au plus tard le 13 janvier 2017.

Réponse 8

La date prévue d'attribution du contrat est le 17 novembre 2016, ce qui donne à l'entrepreneur huit semaines pour respecter la date de livraison. Nous invitons les soumissionnaires à expliquer pourquoi le délai de livraison de huit semaines n'est pas suffisant, et nous envisagerons le report de la date de livraison.

Question 9

Dans la DP, le tableau 3.0 (Critères d'évaluation) comprend les colonnes suivantes : Critère, Exigence obligatoire, Satisfait/non satisfait et Renvoi. Pourriez-vous clarifier/confirmer ce qui doit être fait exactement dans la soumission concernant la colonne Renvoi? Quel renvoi devons-nous fournir? Les spécifications techniques indiquées dans la partie 1 de la soumission? Ou s'agit-il d'un autre renvoi? Merci de clarifier.

Réponse 9

On s'attend à ce que l'entrepreneur indique dans la colonne Renvoi les renseignements qu'il souhaite souligner à l'équipe d'évaluation afin de démontrer en quoi le critère obligatoire est respecté. Par exemple, si l'entrepreneur inclut un document de référence dans sa soumission pour démontrer qu'il respecte un critère obligatoire précis, il en fait mention dans la colonne Renvoi (p. ex., voir l'onglet C). Si l'entrepreneur n'a aucun document de référence à fournir à l'équipe d'évaluation, alors il laisse cette espace vide ou inscrit « Sans objet ».